

Action n°5 :	Application des obligations de débroussaillage
Domaine :	Diminution du risque subi

Objectif général :	Amélioration des systèmes de prévention
Objectif ciblé :	Mieux faire appliquer la réglementation en matière de débroussaillage
Intervenants :	DDAF, Préfecture, ONF, Maires

Type d'interventions :	<ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation et information des Maires des communes à aléa fort et très fort sur la méthodologie, - étude préalable au contrôle du débroussaillage dans les communes les plus sensibles, - formation/action des polices municipales, - aide au contrôle des obligations de débroussaillage, - information auprès des propriétaires des voies de transport (route, chemin de fer, ligne électrique).
-------------------------------	--

Territoire d'application :	<ul style="list-style-type: none"> - communes à aléa fort (26) et très fort (14), - département (réseaux de transports)
-----------------------------------	---

Echéancier :	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Coût :	30K€	30K€	20K€	20K€	20K€	10K€	10K€

Critères de suivi :	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de communes traitées - nombre de propriétés contrôlées - taux de contrôles conformes
----------------------------	---